

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des finances chargée de l'examen du préavis N° Préavis N° 2026/46 – Fondation de l'Hermitage - Octroi d'un crédit complémentaire

Présidence :	Mme Marlyse AUDERGON (Les Vert.es)
Membres présents :	Mme Carolina CARVALHO (soc.) ; M. Valentin CHRISTE (UDC) ; M. Serge DE RIBAUPIERRE (v'lib.-LC) ; M. Samuel DE VARGAS (soc.) ; M. Olivier KASER (PLR) ; Mme Mathilde MAILLARD (PLR) ; M. Guillaume MATTHEY (EàG) ; Mme Gaelle MIELI (soc.) ; M. Joël OGUEY (UDC) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; Mme Agathe SIDORENKO (EàG) ; Mme Pauline BLANC (PLR) ; M. Ilias PANCHARD (Les Vert.es) ;
Membres excusés :	Mme Lana DAMERGI (EàG)
Municipal :	M. Julien EGGENBERGER, Municipal en charge de FINANCE ET MOBILITE
Invité-e-s :	M. Louis-Marie Le Bot, chef du service des Finances ; Mme Catherine Borghini, cheffe du service d'architecture et du logement
Notes de séances :	Mme Elisabeth HUBER
Rapportrice de commission :	Mme Marlyse AUDERGON (Les Vert.es)

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 23 septembre 2026

Début et fin de la séance : 18h30-20h30

Pour rappel, lors de sa séance du 10 décembre 2024, le Conseil communal a adopté le préavis N°2024/35 accordant un crédit d'investissement de CHF 8'000'000.- TTC pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la maison Bugnion (dont 3'200'000.- sont financés par la Fondation de l'Hermitage).

Aujourd'hui, la Municipalité, revient avec une demande pour l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 2'750'000.- TTC pour les travaux de rénovation et de mises aux normes du Musée de l'Hermitage dont CHF 300'000.- TTC financés par la Fondation et octroi d'un crédit de CHF 1'700'000.- TTC entièrement financé par le Fondation pour l'extension du périmètre d'intervention pour ses besoins

Mme Borghini rappelle l'historique du projet et précise que, pour le préavis N° 2024/35, aucun crédit d'étude n'avait été demandé. Seul un compte d'attente avait été sollicité pour financer la phase d'études. Un risque d'environ 20% avait été estimé sur cet objet pour la

Conseil communal de Lausanne

planification et le périmètre du projet. Ces éléments ont toutefois pesé plus que prévu, en raison d'une forte sécurisation anti-intrusion des lieux, du concept de protection incendie et de l'indexation. La Fondation a aussi demandé à effectuer des travaux complémentaires pour le pavillon notamment. La demande complémentaire est de CHF 2.75 millions pour la maison +CHF 1.7 millions pour le pavillon. La participation de la Fondation est respectivement de CHF 0.3 million pour la maison et de CHF 1.7 millions pour le pavillon, soit au total un montant de CHF 2.45 millions pour la Ville de Lausanne et CHF 2 millions pour la Fondation de l'Hermitage. La réouverture de La Fondation est prévue en janvier 2028.

La discussion générale n'est pas demandée.

Lors de l'examen du Préavis chapitre par chapitre, au point 3. *Préambule*, un.e commissaire regrette que la Municipalité ne présente pas des préavis d'investissement plus aboutis, mais comprend les raisons avancées telles que les exigences des compagnies d'assurance dans le contexte actuel.

Mme la Présidente propose de voter les 8 conclusions de ce préavis en bloc.

Conclusion de la commission :

Vote en bloc des conclusions 1 à 8 :

- **14 OUI**
 - **0 NON**
 - **0 Abstention**
-

Lausanne, le 6 octobre 2026

La rapportrice :
Marlyse Audergon